

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 AOÛT 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, le lundi 3 août 2026 à 19h30 sous la présidence de monsieur Benoît Yergeau, maire.

Sont aussi présents les conseillers et conseillères suivants,
Elias-Massey-Neves
Pierre Grandmont
Jean-Daniel Scheurer
Catherine Milette
François Tessier

Madame la directrice générale Annick Vincent est aussi présente.

26-08-160 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER l'ordre du jour tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

26-08-161 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 6 juillet 2026

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

ADOPTÉE

Compte rendu divers dossier et/ou comité

Chacun des membres du Conseil ayant participé à une rencontre de comités ou autres fait un compte rendu.

Dépôt – Lettre de démission

Dépôt de la lettre de démission du conseiller Terry Batos au siège numéro 2, par la directrice générale et greffière-trésorière.

Avis de vacance du siège numéro 2

La directrice générale et greffière-trésorière annonce l'avis de vacance du siège numéro 2.

26-08-162 Dépôt – Rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 - Amendé

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire accepte le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur externe, amendé, pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2025, le tout, tel qu'audité par monsieur Daniel Tétreault CPA;

ATTENDU QU'une correction du solde du fonds de roulement par l'affectation du surplus non affecté d'un montant de 4 708 \$, a lieu d'être apportée au rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la correction apportée modifie la section S-15 par une augmentation du fonds de roulement de 4 708 \$ afin de corriger le solde à 50 000 \$ tel qu'il aurait dû l'être au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la correction apportée génère une diminution du surplus non affecté de 4 708 \$.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits états financiers amendés, et à les transmettre au MAMH et aux institutions financières au besoin.

ADOPTÉE

26-08-163 Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'APPROUVER les comptes à payer suivants :

COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS DE JUILLET 2026

Bell Mobilité	Cellulaire voirie	48,35 \$
Cooptel	Téléphone et internet bureau municipal	158,35 \$
Cooptel	Téléphone et internet chalet des loisirs	83,52 \$
Cooptel	Téléphone et internet station de pompage	77,77 \$
Desjardins Assurances	Assurances collectives	900,09 \$
Desjardins	RREMQ	1 261,92 \$
Desjardins - Employeur D	Implantation et traitement de la paie	275,66 \$
Hydro-Québec	Lumières de rues	152,24 \$
Hydro-Québec	Station de pompage	998,06 \$
Revenu Canada	Remises gouv. Fédérale	1 825,92 \$
Revenu Québec	Remises gouv. Provinciale	4 797,71 \$
Visa - S. Morin	Boule de remorquage, Pancarte caméra loisirs, Propane	110,31 \$
Visa - A. Vincent	Licences mensuelles antivirus, Frais de poste, Raquettes pickleball	379,00 \$
TOTAL		11 068,90 \$

SALAIRES JUILLET 2026

Employés	10 487,04 \$
Élus	2 918,85 \$
TOTAL	13 405,89 \$

COMPTES À PAYER À L'ASSEMBLÉE D'AOÛT 2026

Accomodeur	Essence voirie juin-juillet 2026	634,72 \$
------------	----------------------------------	-----------

ADN Communication	Alertes municipales juin 2026 et MAJ page d'accueil su site web	821,55 \$
Agiska	Chlore	603,34 \$
Agiska	Crédit bidons vides	(160,97 \$)
Aquatech	État des lieux - Station de pompage et rédaction d'un rapport	1 470,92 \$
Bélanger	Services professionnels (avril à juin)	1 465,93 \$
Sauvé avocats bpn Environnement	Toilette chimique coin du 13e rang et Bord-de-l'Eau	201,21 \$
Bruser	Plans et devis raccordement puits P-2	7 243,43 \$
Clément Cyr	Fauchage abords de chemins	2 701,91 \$
Eurofins	Analyse d'eau potable - Réseau	180,11 \$
Environex	Saint-Pie	
Eurofins	Analyse d'eau potable - Réseau	61,26 \$
Environex	6e rang	
Entreprises Clément Forcier	Rechargement de pierre - stationnement chalet des loisirs	974,70 \$
Ethier avocats inc.	Services professionnels - TPS-TVQ additionnel	604,18 \$
L'Express	Publication journal - Avis travaux SEAO	781,83 \$
FQM	Surprime - Avenant cyberrisques	817,50 \$
Assurances Gestim	Services d'inspection en bâtiments	2 680,36 \$
Groupe 132 inc.	Rapiéçage manuel	4 582,67 \$
Groupe infoplus	Licence annuelle - Adresse IP fixe - Aqueduc	28,69 \$
MRC Drummond	Quote-part août, Traitement des déchets (juin), Cours d'eau	10 343,40 \$
Patrick Morin	Lame de scie, asphalte froide	65,96 \$
R.A.R.C.	Purge réseau d'aqueduc - 6e rang	68,76 \$
R.I.P.S.	Quote-part août régie incendie + intervention	12 479,05 \$
R.G.M.R.	Collecte des matières résiduelles (juillet)	2 622,35 \$
TOTAL		51 272,86 \$
GRAND TOTAL		75 747,65 \$

ADOPTÉE

26-08-164 Affectation de surplus - Facture 2025-064 de SCU

ATTENDU QUE la facture de SCU portant le numéro 2025-064 au montant de 5 494,55 \$ aurait dû être comptabilisée dans l'année financière 2025 ;

ATTENDU QUE le budget 2026 ne tenait pas compte de cette facture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Elias Massey-Neves

Et résolu unanimement par les conseillers présents
D’AFFECTER le surplus non affecté, d’un montant de 5 494,55\$
pour le paiement de la facture 2025-064 ;

ADOPTÉE

26-08-165 Autorisation de signature - Entente de service pour le partage d’une ressource en ingénierie avec la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Considérant l’embauche d’un ingénieur par la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, pour ses besoins en matière d’ingénierie municipale;

Considérant que la Municipalité souhaite optimiser l'utilisation de cette ressource professionnelle en offrant, lorsque les disponibilités le permettent, des services d'ingénierie à d'autres municipalités dans le cadre d'ententes intermunicipales;

Considérant que les conseils municipaux jugent opportun d’établir les principes généraux devant encadrer la conclusion de telles ententes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Grandmont
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE le conseil municipal de Saint-Pie-de-Guire accepte de conclure une entente intermunicipale visant la prestation de services d’ingénierie avec la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour une durée d’un an et renouvelable;

QUE cette entente soit conclue sur la base du taux horaire, en fonction des besoins de la municipalité, selon le taux établi, soit 95\$ de l’heure, plus les taxes applicables ;

ACCEPTE les frais d’administration de 10% sur toutes les factures ainsi que les frais de déplacement et représentation également ;

AUTORISE le maire Benoît Yergeau et la directrice générale et greffière-trésorière, Annick Vincent à signer, pour et au nom de la Municipalité, l’entente de service pour le partage d’une ressource en ingénierie avec la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

ADOPTÉE

26-08-166 MTMD - Demande de réduction de vitesse

ATTENDU les nombreuses demandes faites auprès du MTMD pour réduire la vitesse sur la route 143 à la hauteur du village ;

ATTENDU QUE le MTMD a procédé à l’installation d’une nouvelle signalisation et à une réduction de vitesse du secteur, soit de 90km/h à 80km/h ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire a procédé à l'installation de radar de vitesses en 2025 ;

ATTENDU QUE malgré les mesures prises, des accidents de la route avec blessés se sont encore produits à l'intersection de la rue Principale et de la route 143 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire rendre plus sécuritaire l'intersection de la rue Principale et de la route 143, en raison des voitures roulant à très grande vitesse;

ATTENDU QUE le directeur incendie de la Régie incendie de Pierreville-Saint-François-du-Lac a relevé 6 accidents de la route au coin de la rue Principale et de la route 143, qui ont nécessité l'intervention des services d'urgences de 2021 à aujourd'hui ;

ATTENDU QUE les données du radar de vitesse, pour une période d'un an, ont permis de constater que plus de 80% du temps, les limites de vitesse captées dépassent 120 km/h et qu'il y a des pointes allant jusqu'à 257 km/h qui ont été captés sur le radar dans la dernière année.

ATTENDU QUE le Conseil désire rendre l'intersection de la route 143 plus sécuritaire aux usagers ainsi qu'aux jeunes qui doit traverser cette intersection afin d'accéder aux installations de loisirs de la Municipalité et aux utilisateurs de la route verte, dont le trajet traverse la route 143 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
QUE le Conseil réitère sa demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et réclame :

- Un élargissement de l'accotement de la route 143 à la hauteur du village ;
- Une réduction de vitesse à 70 km/h à la hauteur du village de Saint-Pie-de-Guire;
- Un agrandissement de la zone de réduction de vitesse, qui est actuellement de 300 mètres ;
- Toutes autres mesures permettant une réduction de vitesse

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Benoît Charette, à Martin Champoux, député fédéral de Drummond, à Donald Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Nicolet-Bécancour, à Sébastien Schneeberger, député provincial de Drummond ainsi qu'à la Sureté du Québec de Drummondville.

ADOPTÉE

26-08-167

FQM Assurance – Autorisation d'assurer pour les remorques de signalisation

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire a fait l'acquisition de quatre (4) remorques de signalisation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à
signer les documents nécessaires pour assurer les quatre (4)
remorques de signalisation, au coût de 372 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

26-08-168 Demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale (PAVL – Volet Redressement - Sécurisation) pour les travaux de réfection du ponceau endommagé situé sous le rang du Bord-de-l'Eau, en référence au plan d'intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE, seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, madame Annick Vincent représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annick Vincent, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

26-08-169 PLURITEC – Autorisation pour le dépôt des demandes d’aide financière au programme d’aide à la voirie locale (PAVL – Volet Redressement - Sécurisation) pour les travaux de réfection du ponceau endommagé situé sous le rang du Bord-de-l’Eau, en référence au plan d’intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

Il est proposé par le conseiller Elias Massey-Neves
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D’AUTORISER PLURITEC à effectuer le dépôt de la demande d’aide financière au programme d’aide à la voirie locale (PAVL – Volet Redressement - Sécurisation) pour des travaux en référence au plan d’intervention des infrastructures routières locales (PIIRL)

ADOPTÉE

26-08-170 Autorisation d’achat – Amplificateur de signal

Il est proposé par le conseiller François Tessier
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D’AUTORISER l’achat d’un amplificateur de signal pour le garage municipal, au coût de ± 500\$ plus taxes. Cette dépense sera assumée par le fonds général.

ADOPTÉE

26-08-171 Dérogation mineure – 270, rang du Bord-de-l’Eau

ATTENDU la demande de dérogation mineure concernant le frontage minimal d’un lot ;

ATTENDU l’analyse de la demande et les recommandations du CCU ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu majoritairement par les conseillers présents
D’AUTORISER la demande de dérogation mineure, uniquement dans la mesure où le propriétaire est disposé à consentir à la faveur de la municipalité, un droit de préemption sur les lots projetés suite à la subdivision du terrain, soit par le truchement d’un acte notarié ou par un avis de préemption ;

À moins que cette condition ne soit acceptée, par le propriétaire, par écrit dans les prochains 10 jours, la dérogation mineure est rejetée.

ADOPTÉE

26-08-172 SIUCQ - Autorisation pour frais supplémentaires - Courses de boîtes à savon

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pie-de-Guire organise la course annuelle de boîtes à savon ;

ATTENDU QUE lors de l’événement, la municipalité désire avoir la présence de la SIUCQ pour s’occuper de la circulation ainsi que pour le service de premiers répondants, afin d’assurer la sécurité des participants ;

ATTENDU QUE la municipalité bénéficie d'une participation gratuite de la SIUCQ, pour le service de sécurité pour le contrôle de la circulation lors d'un événement organisé par la municipalité ;

ATTENDU QUE des frais supplémentaires de 330 \$ seront facturés pour le service de secours, comprenant deux (2) secouristes ;

ATTENDU QU'aucun repas ne sera offert lors de l'activité, toutefois une petite collation (liqueur, maïs soufflé (*popcorn*), *M.Frize*) sera offerte à l'équipe du SIUCQ ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller François Tessier

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement des frais supplémentaires de 330\$ pour la présence de la SIUCQ lors de l'événement annuel de course de boîtes à savon. Cette dépense sera assumée par le fonds général.

ADOPTÉE

26-08-173 Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du terrain de monsieur Clément Forcier - Journée d'activités

Il est proposé par le conseiller Elias Massey-Neves

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le maire Benoît Yergeau et la directrice générale Annick Vincent signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente pour l'utilisation du terrain portant le numéro de lot 6 433 382 pour la journée d'activités « Courses de boîtes à savon » qui aura lieu de 30 août 2026 et toutes autres activités, le cas échéant.

ADOPTÉE

Le conseiller François Tessier se retire de la table du conseil.

26-08-174 Autorisation de signature – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du terrain de Mouvement Essarts (Pierre Tessier) - Journée d'activités

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette

Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le maire Benoît Yergeau et la directrice générale Annick Vincent signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente pour l'utilisation du terrain portant le numéro de lot 6 5018 452 pour la journée d'activités « Courses de boîtes à savon » qui aura lieu de 30 août 2026 et toutes autres activités, le cas échéant.

ADOPTÉE

Le conseiller François Tessier réintègre de la table du conseil.

26-08-175 Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec – Permis de boisson – Journée d'activités de courses de boîtes à savon

ATTENDU la tenue d'une journée d'activités de course de boîtes à savon le 30 août 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière
présenter à la Régie des alcools, des courses et des jeux, une
demande de permis de vente et consommation d'alcool pour la
journée d'activités de courses de boîtes à savon qui se tiendra le
30 août 2026. Cette dépense sera assumée par le fonds
général.

ADOPTÉE

**26-08-176 FQM assurance – Surprime jeux gonflables – Journée d'activité
Journée d'activités de courses de boîtes à savon**

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER le paiement des frais reliés à la surprime
d'assurance pour jeux gonflables lors de la journée d'activité de
course de boîtes à savon. Cette dépense sera assumée par le
fonds général.

ADOPTÉE

26-08-177 Autorisation d'achat – Mobilier de bureau

Il est proposé par la conseillère Catherine Milette
Et résolu unanimement par les conseillers présents
D'AUTORISER la directrice générale et greffière trésorière à
procéder à l'achat de mobilier de bureau et du matériel de
bureau pour la nouvelle ressource en loisirs. Cette dépense
sera assumée par le fonds général.

ADOPTÉE

Dépôt de la liste de correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de
correspondance.

26-08-178 Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Daniel Scheurer
Et résolu unanimement par les conseillers présents
DE LEVER cette assemblée.

La séance est close à 20h.

Benoît Yergeau, maire

Annick Vincent, directrice
générale et greffière-trésorière

Par la présente, je certifie qu'il y a (ou aura) des crédits disponibles aux
postes budgétaires affectés par les résolutions numéros : 26-08-163,
26-08-164, 26-08-167, 26-08-170, 26-08-172, 26-08-175, 26-08-176 et
26-08-177.

Annick Vincent, directrice générale et greffière-trésorière.

Je, Benoît Yergeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Benoît Yergeau, maire